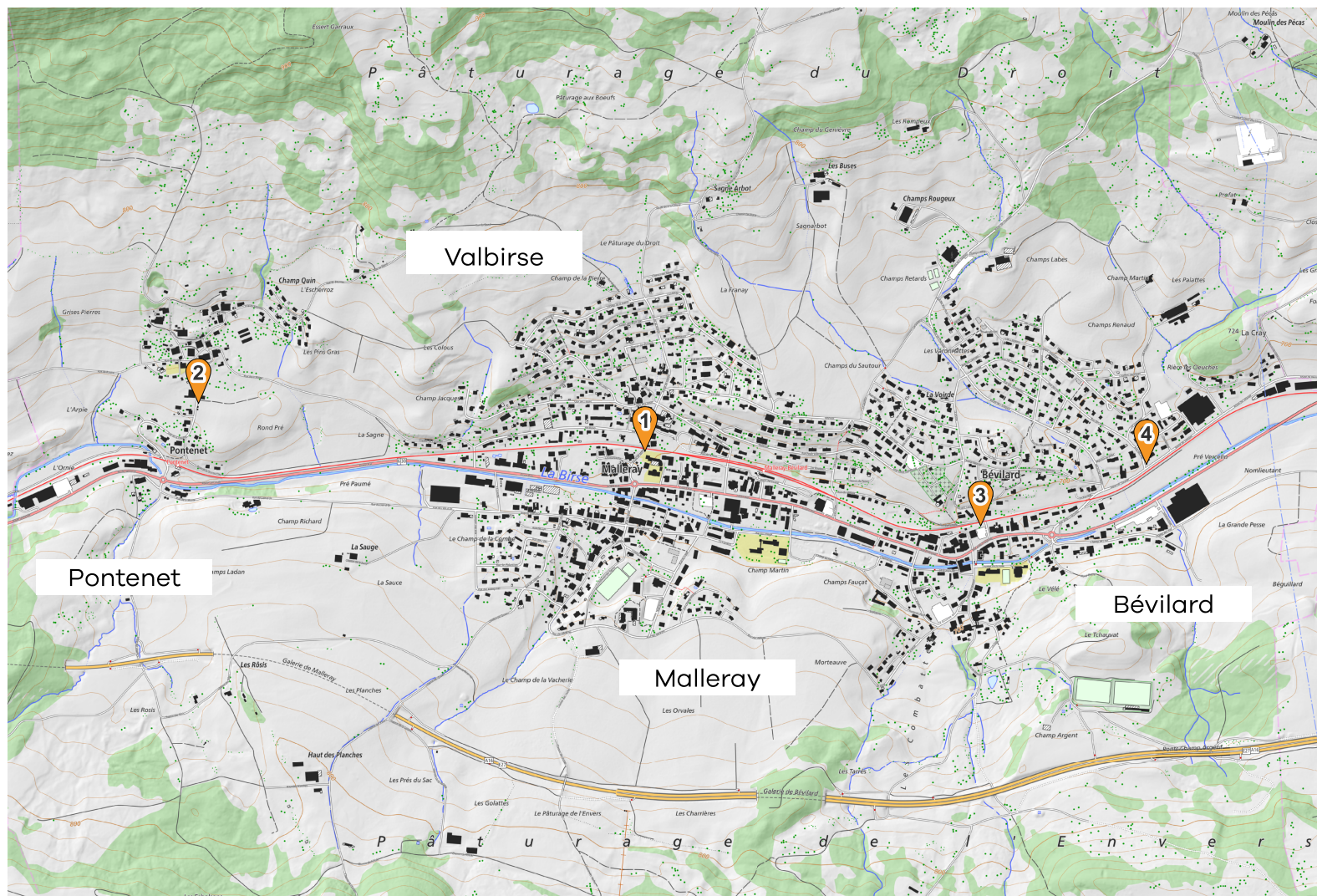




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Déchèterie

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Valbirse



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Ma DÉCHÈTERIE (voir plan)

1 - Malleray - Route de Moron : PET, dosettes de café en alu, alu, boîtes de conserve, huiles, piles, textiles et chaussures, verre.
Ouverture du lundi au samedi de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.
Dimanche et jours fériés : Fermé.

CELTOR SA à Tavannes : ouverte le samedi de 08h00 à 11h30.

Mes DÉCHÈTERIES (voir plan)

2 - Pontenet - Rue de la Ravière : PET, alu, verre.
3 - Bévilard - Place du Village : PET, alu, boîtes de conserve, verre, dosettes de café en alu, piles, textiles et chaussures, huiles minérales et végétales.
4 - Bévilard - Rte de Sorvilier : PET, alu, boîtes de conserve, verre, dosettes de café en alu, piles, textiles et chaussures.
Ouverture du lundi au samedi de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

Celtor SA à Tavannes et Rondchâtel

Ouvert tous les samedis de 8H00 à 11H30.

Les déchèteries de Celtor SA (Tavannes et Rondchâtel) prennent en charge plusieurs des déchets mentionnés dans la rubrique "Comment bien trier".

La liste de ces déchets est disponible sous : https://celtor.ch/documents/info-dechets/ID_admis-non-admins.pdf.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Contact et infos

Commune mixte de Valbirse

Bureau communal
Rue Aimé Charpiloz 2
2735 Bévilard
032 491 61 61
info@valbirse.ch
www.valbirse.ch

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

À l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets :

Celtor SA 032 481 42 62

Les tournées effectuées dépendent du choix réalisé par les communes.

MEMODéchets offert par



Calendrier

Valbirse

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1		
M 2	Saint Berchtold			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J	29		28		30	27
V			29	Vendredi Saint	31	28
S			30			29
D			31	Pâques		30
L						
M						

Calendrier

Valbirse

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale Suisse		3		
V 5		2		4	1	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Saint Etienne
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs Celtaor
Les déchets ménagers doivent être déposés dans des sacs officiels CELTOR, le matin du jour de la collecte sur les points officiels. Les conteneurs munis d'une vignette doivent être fermés.



Sagex
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.



Déchets inertes (petites quantités)
Se renseigner auprès de CELTOR SA à Tavannes.
Tél. 032/481.42.62.



Déchets compostables ménagers
Déchets déposés en vrac ou dans des récipients non conformes, refusés. A déposer aux points de collectes officiels. Branches Ø max. 12cm; fagots ficelés, longueur max. 2m, Ø 50cm, poids max. 25kg.



Verre
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints de Bévillard et Pontenet.



Cendres de bois
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR. Attention danger d'incendie !
Les cendres peuvent contenir des braises restant incandescentes.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.



Bois non traité payants
A livrer à Celtaor pour élimination et contre paiement.



Dépouilles d'animaux
Centre de déchets carnés à Tavannes.
Heures d'ouvertures :
Lundi au vendredi (07h00-07h15);
(16h45-17h00) samedi (11h00-11h30).



Pneus
Par les points de vente.



Papier
Le papier est à déposer ficelé le jour de la tournée sur les points officiels désignés par la commune. Les sacs à commissions en papier, les sacs à fourrage, etc.. ne peuvent pas être utilisés pour y déposer le papier.



Aluminium et boîtes de conserve
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints de Bévillard et Pontenet.



PET
Par les points de vente.
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints de Bévillard et Pontenet.



Médicaments
Retour aux pharmacies.



Carton propre
Le carton est à déposer aplati et ficelé ou aplati et entassé dans un carton le jour de la tournée sur les points officiels désignés par la commune.
Gratuit aux déchèteries de Celtaor.



Aérosols
Selon le label de récupération, à l'alu ou sinon dans un sac officiel CELTOR.



Capsules Nespresso (aluminium)
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints à Bévillard.



Déchets spéciaux des ménages
Par les points de vente.



Déchets encombrants combustibles
Est considéré comme déchet encombrant, ce qui ne peut pas être contenu dans un sac officiel CELTOR. Voir dates sur le calendrier, et à déposer le jour de la tournée sur les points officiels désignés par la commune.



Berlingots / Briques à boissons
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.



Appareils électriques et électroniques
Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch,
043/255.20.00.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Par les points de vente ou dans un sac officiel CELTOR.



Ferraille (objets métalliques)
Aux mêmes dates que les encombrants.
Gare CFF Malleray.



Huiles minérales et végétales
A la déchèterie de Malleray ou à l'écopoint de la Place du Village à Bévillard.



Piles et accumulateurs
Par les points de vente.
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints à Bévillard.



Tournée spéciale branches
Tournée prévue au mois d'avril, réservée pour les déchets verts en vrac. Les dates et informations détaillées seront communiquées par voie de presse.



Flacons en plastique avec bouchon
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.
Par les points de vente.



Textiles et chaussures
Lors des collectes de textiles ou dans les conteneurs à textiles.
A la déchèterie de Malleray.
Aux écopoints de Bévillard.



Tubes lumineux (néon) / LED
Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch,
043/255.20.00.

Les types de déchets



Rappel spécial pour les déchets encombrants

Une définition simple

Les objets encombrants sont des objets mobiles volumineux issus d'un ménage comme de vieux meubles, des matelas, des engins de sport, des tapis, des accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut être jeté avec les ordures ménagères du fait de sa grande taille.

Ainsi, ils ne peuvent pas être insérés dans un sac officiel Celtor de 110 litres et sont collectés de manière sélective via la tournée des encombrants. Le véhicule qui suit la tournée du camion des encombrants collecte les encombrants en ferraille (une armoire métallique par exemple). Une fois collectés, ces objets sont triés sous la halle de transbordement de Celtor.

Ci-dessous, vous trouverez la liste des déchets refusés lors de la tournée des encombrants. Ces déchets sont refusés lors de ce ramassage car leur filière d'élimination est différente.

REFUSÉS	FILIÈRES D'ÉLIMINATION
Liquides et déchets spéciaux	A remettre dans les commerces spécialisés (droguerie, pharmacie, magasins de peinture, etc.)
Gravats	Les gravats sont à déposer dans une décharge de matériaux inertes (Celtor SA, etc.) équipée pour les valoriser de manière appropriée.
Papier	Des tournées spéciales « papier » sont organisées. Se référer au mémo-déchets (plan de collectes) de votre commune. Le papier est ensuite valorisé et le fruit de la vente est reversé aux communes.
Carton	Des tournées spéciales « carton » sont organisées. Se référer au mémo-déchets (plan de collectes) de votre commune. Le carton est ensuite valorisé.
Électroménager, appareils électriques et électroniques	À déposer, par vos soins, dans une entreprise équipée pour les éliminer de manière appropriée. Les commerces reprennent également les types d'appareils qu'ils vendent.
Déchets provenant de l'artisanat	À déposer dans un centre de collecte (Celtor SA, etc.) équipé pour les valoriser de manière appropriée.
Ordures ménagères	À présenter dans des sacs taxés officiels Celtor SA ou dans des containers conformes lors des tournées hebdomadaires planifiées sur le mémo-déchets (plan de collectes) de votre commune.

Rappels concernant les divers déchets et les tournées

Déchets verts (compostables) autorisés

Gazon + herbe, feuillage, foin, paille, déchets de jardin, végétaux, sciure et copeaux de bois non traités + non vernis, écorce.

Poids max. 25 kg. Sacs biodégradables refusés.

Objets métalliques / ferraille

Les tournées ont lieu aux mêmes dates que les encombrants. Les objets sont à déposer dans la benne située à :

Malleray : benne à la gare CFF

Les objets doivent être déposés sur les points de ramassage, seulement la veille du jour de ramassage et pas avant. Les contrevenants sont passibles d'une amende selon le règlement sur les déchets allant de fr. 100.00 à fr. 5'000.00 selon le règlement des déchets en vigueur à Valbirse.

